

# Équipements publics et risques majeurs

de l'élaboration à la mise en œuvre des PPRT :  
un passage de relai à adapter

Guillaume Chrétien

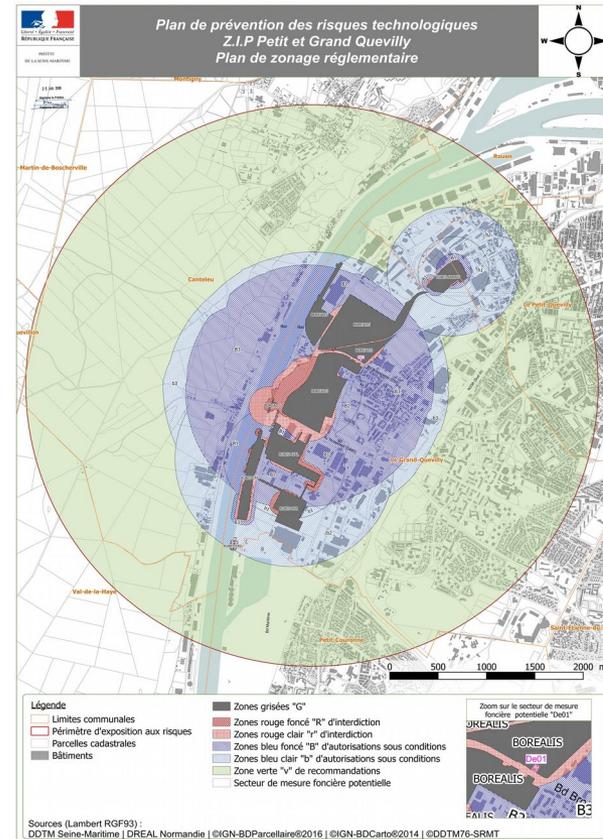
Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Seine-Maritime



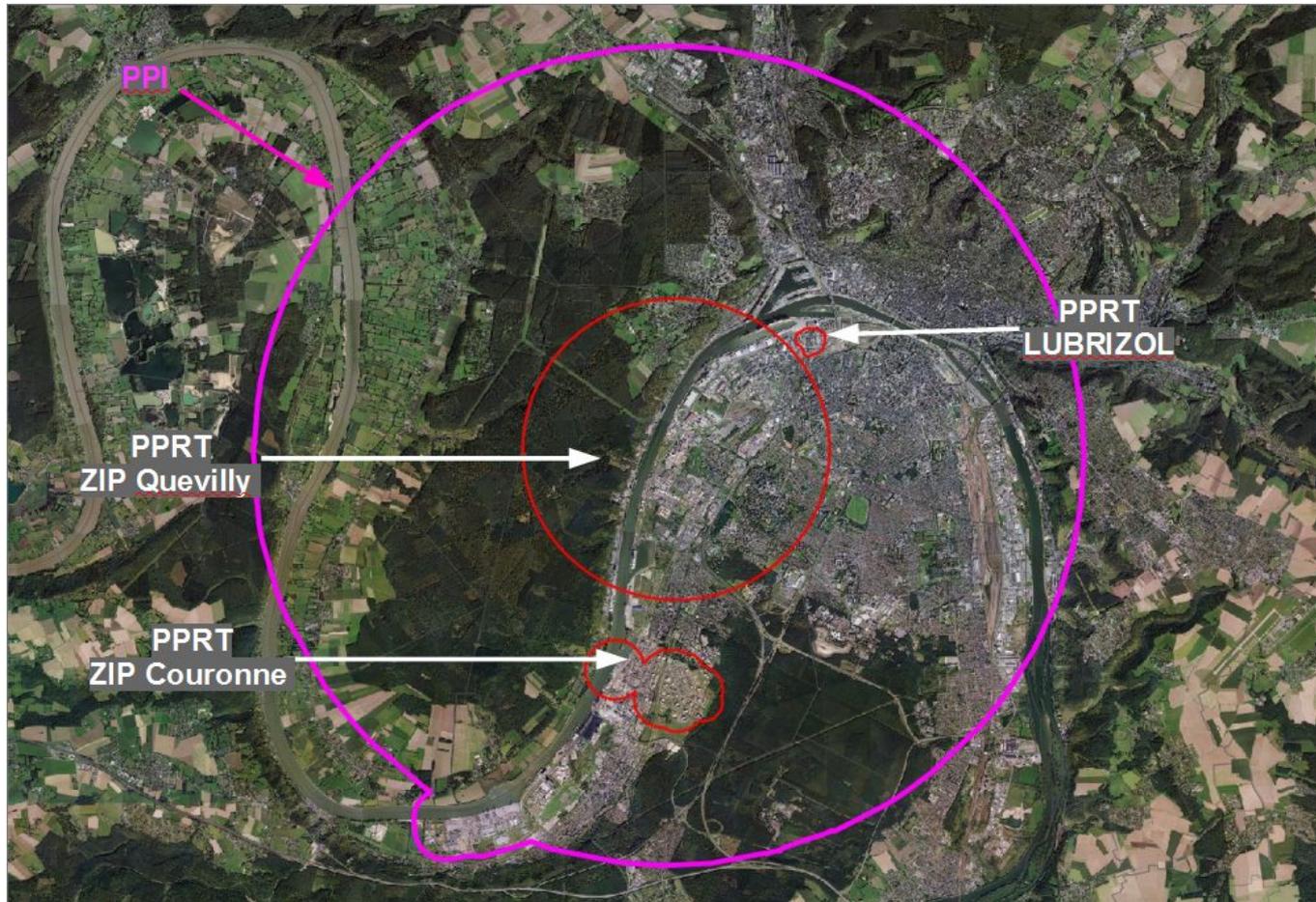
# Les fondamentaux

- Réduction du risque à la source
- Plans de secours interne (POI) et externe (PPI)
- Informations des personnes sur l'attitude à adapter en cas d'alerte
- Limitation du nombre de personnes exposées aux risques → **règlement et zonage PPRT**

# Un PPRT, c'est quoi ?



# Exemple - PPRT / PPI



# Mais que dit le PPRT ?

Pour comprendre un règlement de PPRT, il faut distinguer :

- Projet nouveau
- **Existant**
  - Logement
  - **Biens « autres que logements »** (activités économiques, établissements recevant du public, équipements publics etc...)

# Prescription vs information ?

Pour les biens « autres que logements » :

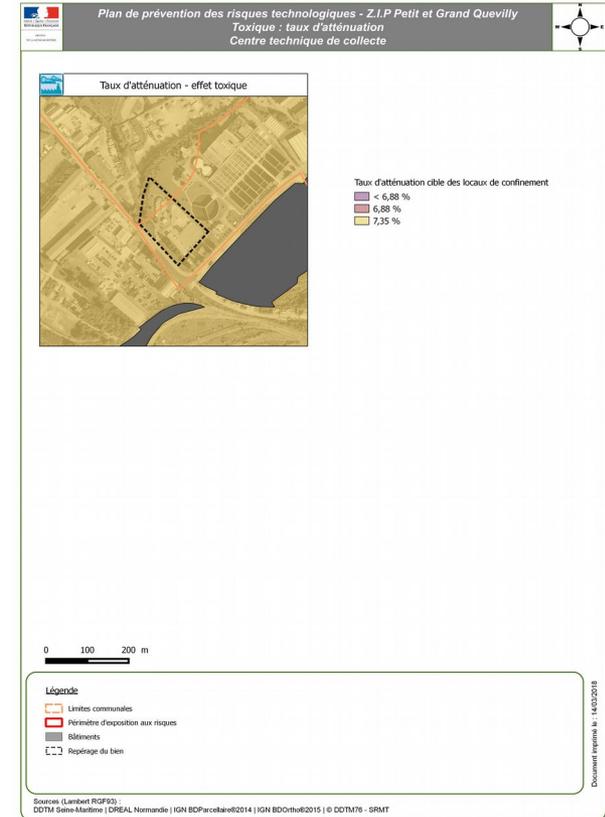
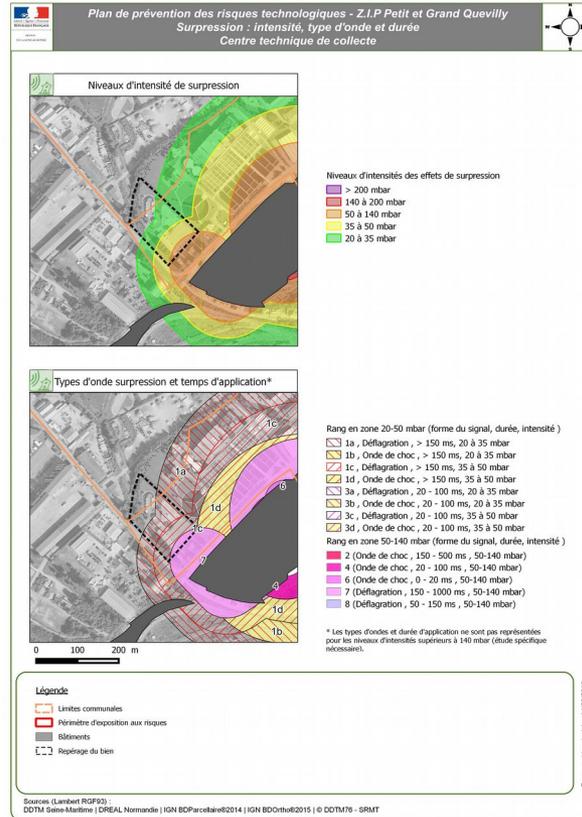
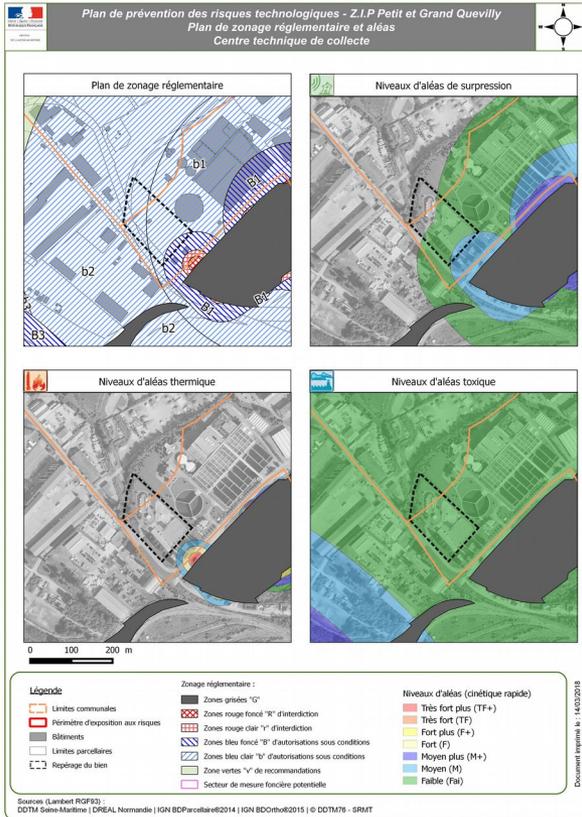
- Prescription éventuelle de plans de mise à l'abri / plans d'urgence
- ... mais le PPRT ne prescrit pas de travaux, il « informe » en laissant le choix des mesures à mettre en œuvre

# Une information personnalisée

Courrier personnalisé du préfet aux propriétaires et gestionnaires de bien

- Rappel des obligations
- Contacts, liens
- Cartes détaillées pour connaître les risques

# Un atlas cartographique



# Une nécessaire appropriation

Grande variété de situation pour les équipements publics :

- Nature des activités et services
- Type de bâti
- Nombre d'employés, usagers
- Organisation des territoires
- Moyens financiers et humains disponibles
- Etc...

# Des guides précieux !

Le guide « Améliorer la sécurité dans les équipements publics » s'ajoute aux documents déjà disponibles pour les logements et les activités économiques

# Merci de votre participation

Contact :

Guillaume CHRETIEN

Chargé de mission Plan de Prévention des Risques  
Technologiques

Tél.: 02 35 58 54 20

Courriel: [guillaume.chretien@seine-maritime.gouv.fr](mailto:guillaume.chretien@seine-maritime.gouv.fr)